PLACES RESERVEES EN NATIONALE 3
SAISON 2022-2023

Bureau Fédéral du 10 juin 2022

Eléments d’étude des dossiers de candidature

Les places réservées FFBB en Nationale 3 (wild-cards) sont attribuées aux clubs issus de Pré-Nationale ayant un classement relativement haut en fin de saison et des arguments intéressants à faire valoir pour une montée en Nationale 3.

Les critères ci-dessous sont des éléments d’appréciation (non limitatifs) :

- **Pertinence sportive de la candidature**
  - Projet sportif du club,
  - Engagement sur le plan de la formation (Niveau des équipes de jeunes, le Label Club Formateur pouvant être un indicateur),
  - Capacité à respecter les obligations sportives,
  - Capacité à respecter les obligations du Statut du Technicien,
  - Capacité à assumer ses engagements par rapport à la Charte des Officiels (ne pas se limiter à un simple respect de la Charte),
  - …
- **Pertinence territoriale de la candidature**
  - Cohérence du projet avec le Projet de Territoire de la Ligue Régionale et du Comité Départemental/Territorial,
  - Plus-value représentée par la candidature sur le Projet de Territoire,
  - …
- **Pertinence économique de la candidature**
  - Budget actuel du club et situation financière pour cette fin de saison,
  - Capacité de financement du « surcoût » lié à la montée (éventuels accords de partenaires publics ou privés),
  - …

Places réservées en NF3

13 candidatures reçues :

- Dont 12 avec un dossier de candidature envoyé à la CF5x5
- Parmi les dossiers reçus, 2 équipes ont acquis leur montée sportivement

4 wild-cards seront attribuées prioritairement :

- A l'équipe Espoirs LF2 qui devient équipe fédérale
- Aux équipes dont l'intérêt local justifie leur attribution et selon des critères prédéfinis (sportif, territorial et financier).

Cependant, le club de BASKET CLUB SAINT PAUL REZE ayant déjà une équipe en NF3, il ne peut pas bénéficier d'une wild-card pour son équipe Espoirs LF2. Par conséquent seulement 3 wild-cards seront attribuées pour la saison 2022-2023, et la place vacante sera pourvue au regard du ranking fédéral, comme le prévoit l'article 19 des Règlements Sportifs Généraux.

Au regard des dossiers reçus, la Commission Fédérale 5x5 propose d'attribuer les places réservées en NF3 aux équipe suivantes :

Classement	N° Informatique	Nom du Groupement sportif
1	IDF0077072	MARNE-LA-VALLEE BASKET VAL MAUBUEE
2	HDF0059097	LAMBERSART B L M
3	BRE0029022	ETOILE SAINT LAURENT BREST

Dans le cas où l'une de ces équipes n'accepterait pas la wild-card proposée, les wild-cards seront proposées aux clubs selon l'ordre suivant :

1. **USM OLIVET (CVL0045048)**
2. **ALFA SAINT JACQUES (ARA0063070)**

Places réservées en NM3

20 candidatures reçues :

- Dont 16 avec un dossier de candidature envoyé à la CF5x5
- Parmi les dossiers reçus, 5 équipes ont acquis leur montée sportivement

4 wild-cards seront attribuées prioritairement :

- Aux équipes Espoirs des clubs de PRO B relégués en NM1 ;
- Aux équipes dont l'intérêt local justifie leur attribution et selon des critères prédéfinis (sportif, territorial et financier).

Parmi les clubs de PRO B relégués en NM1, TOURS METROPOLE BASKET et ROUEN METROPOLE BASKET ont tous les deux souhaité bénéficier d'une wild-card afin d'engager une équipe en Championnat de France de NM3, ce qui laisse 2 autres wild-cards.

Au regard des dossiers reçus, la Commission Fédérale 5x5 propose d'attribuer les places réservées en NM3 aux équipe suivantes :

Classement	N° Informatique	Nom du Groupement sportif
1	OCC0031073	TOULOUSE BASKET CLUB
2	CVL0037050	ES LA VILLE AUX DAMES

Dans le cas où l'une de ces équipes n'accepterait pas la wild-card proposée, les wild-cards seront proposées aux clubs selon l'ordre suivant :

1. **AVANT GARDE DE LA MOTTE VESOUL (BFC7090003)**
2. **BETTON CS (BRE0035009)**

FFBB

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

3X3 FFBB

TEAM FRANCE BASKET

PÔLE FRANCE BASKETBALL YVAN MAININI

FFBB FORMATION

FFBB CITOYEN

HOOPS FACTORY

FFBB ESPORTS